



Compte rendu de la CAPD du 15 octobre 2015



Déclaration du SNUipp-FSU : [voir le lien](#)

Le SNUipp-FSU 63 a dénoncé l'insuffisance des stages de formation continue. Nous avons rappelé notre proposition faite lors du groupe de travail du 13 octobre d'augmenter la liste principale. Nous avons proposé de faire partir en stage de 3 semaines, en plus de ceux retenus, des enseignants n'ayant pas besoin d'être remplacés. L'IA adjoint s'était engagé à y réfléchir pour cette année.

Concernant le reste de la déclaration : l'IA adjoint dit que la formation est multiforme, qu'elle prend différents aspects (stages d'école, animations pédagogiques, formation à distance, DIF).

Le SNUipp-FSU 63 a insisté sur la nécessité d'une formation en « présentiel », sur le temps scolaire et a demandé que les formations multiformes ne conduisent pas à une diminution de l'offre départementale mais au contraire permettent une montée en puissance.

Formation continue : [voir tableau de résultats](#).

Le nombre de places est déterminé par les besoins en formation des FSE et les moyens de remplacement disponibles.

Le SNUipp-FSU 63 a demandé que tous les stages voient le nombre de stagiaires augmenté de la liste complémentaire rallongée lors du groupe de travail. Refus de l'administration. *Par contre l'IA s'est engagé à faire partir toute la Liste Complémentaire si les moyens en remplacement le permettent au moment du stage.*

- Au vu de l'importance, rappelée dans les principes de la refondation de l'école, de l'inclusion scolaire, le SNUipp-FSU 63 a insisté pour que les 27 demandes pour le stage « Scolariser un élève autiste » - 2 jours - soient satisfaites. Refus de l'administration.
- Le stage « Formation diplômante » 12 candidatures dont 1 congé parental –11 départs demandés par le SNUipp. Accord de l'administration.

Stages d'école

En 2014/2015 32 collègues ont participé à des stages d'école.

Cette année 59 collègues (dont 31 « maternelle » sur stage/ 28 « élémentaire ») bénéficieront de ces stages de 3 semaines.

A la question : « Quelle démarche pour obtenir un stage d'école ? » l'administration nous indique qu'une communication est adressée aux circonscriptions qui font remonter ensuite aux écoles.

3 demandes n'ont pas été satisfaites cette année.

Informations diverses

Concernant le dispositif Magistère, le SNUipp a réitéré le besoin de formation en présentiel des collègues. *Pour l'administration, les parcours Magistère sont des compléments de formation et présentent l'intérêt d'être disponibles partout.* Nous rappelons que le temps de formation ne doit pas empiéter sur le temps personnel au risque d'être un facteur de souffrance au travail.

Nous déplorons une fois encore le manque de places en stages « maternelle », bien que ces stages soient les plus demandés (316 demandes/ 240 pour tous les autres stages).

L'administration propose des compléments sur... Magistère !

Le SNUipp demande donc que du temps soit accordé pour cette formation.

Questions diverses

➤ Indemnité de déplacement et de formation pour les FSE

Pour le SNUipp-FSU63, il existe 2 possibilités d'indemnités à disposition des FSE (frais réels ou indemnité forfaitaire). Nous demandons à l'administration de calculer pour chaque FSE les deux modalités de défraiement et d'informer les collègues.

Nous souhaitons avoir une indication kilométrique à partir de laquelle il est intéressant de demander les frais réels. *L'administration invite les collègues résidents hors agglomération clermontoise à faire une demande de calcul auprès de ses services.*

➤ Frais de déplacement des FSE et de l'ensemble des collègues (Conformément au Décret 2008-1501 du 30/12/2008)

Le SNUipp-FSU 63 demande que la procédure de prise en charge de 50% des frais de transports en commun et le formulaire de demande figure sur le site de la DSDEN 63

Le [formulaire est en ligne sur le site de la DSDEN](#) (enseignants 1^{er} degré/ carrière/demande de remboursement partiel des titres de transports)

➤ Déclaration de grève

Au niveau national, le SNUipp œuvre pour la [suppression du SMA](#) qui représente une entrave au droit de grève. Si la procédure de déclaration est lourde, c'est la mise en place du SMA qui en est responsable. Le SNUipp réaffirme comme principe intangible qu'en aucun cas il ne peut être demandé à un collègue gréviste de se déclarer comme tel. Les fonctionnaires bénéficient de droits fondamentaux et notamment du droit de grève. Affirmer dans une démocratie que « c'est aux grévistes de se déclarer » relève justement d'un déni de démocratie !

➤ Point sur la formation des contractuels

Une formation d'adaptation à l'emploi pour les AESH est prévue au 1^{er} trimestre 2016 (60h). Les contrats CUI-CAE sur des emplois similaires sont aussi concernés par cette formation.

Les emplois « aide administrative » auront une formation d'adaptation à l'emploi de 20h.

➤ Formation ASH d'initiative nationale - demande de programmation pluri-annuelle

Le choix a été fait de ne pas envoyer de collègues en formation Nationale (très onéreux : 1500 euros par personne et par semaine). Le département ne s'engagera pas avant l'installation du nouveau DASEN (le 2 novembre)

Nous demandons la possibilité de délocaliser ces stages sur les grandes agglomérations dont Clermont-Ferrand.

➤ Formation nouveaux arrivants en SEGPA en dehors des obligations de service: quelle compensation?

Les personnes à temps partiel peuvent demander par courrier à être rétablies à temps plein sur le temps de formation. Pour les personnes à temps plein, les collègues doivent faire une demande de rémunération en heures supplémentaires à leur chef d'établissement.

➤ Journée banalisée réforme des collèges

Il y a obligation pour les collègues qui enseignent en SEGPA d'y participer si elles ont reçu une convocation.

➤ Recrutement AESH ULIS Lycée Roger Claudrestes

L'ULIS a subi une baisse de la quotité AESH enfants malentendants. Ce changement a entraîné un nouveau recrutement nuisant à la stabilité du poste. De plus depuis plusieurs années le recrutement de l'AESH se fait après les vacances de toussaint. Le coordonnateur s'interroge sur ce retard et sur les choix de l'administration.
L'administration va s'informer sur cette situation et veillera à l'avenir à un recrutement adapté.

➤ **Aide administrative directeurs et temps de décharge directeurs**

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires peuvent faire perdre du temps de décharge aux directeurs.
L'annualisation du temps de décharge doit permettre de récupérer les heures manquantes. Les collègues qui le souhaitent peuvent en faire la demande auprès de leur IEN qui répondra favorablement dans la limite de ses moyens de remplacement.

➤ **Aperçu sur les emplois EVS**

Le SNUipp demande à ce que le nombre de poste soit abondé.
Il y a 56 postes d'aide administrative. De nouveaux recrutements sont en cours.

➤ **Temps partiel suite à congé maternité**

Les collègues ayant rencontré des difficultés pour obtenir le complément CAF doivent s'adresser à l'administration.

➤ **Accueil des réfugiés**

200 réfugiés sont attendus dans notre département. Quelles mesures ont été prises pour leur accueil ?
L'administration rappelle l'obligation d'accueillir les enfants à l'école. Elle précise avoir anticipé l'arrivée des familles (enseignant FLE...)

SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

Snu63@snuipp.fr